

A Toulouse, le 13 décembre 2022



## Arrêté

### Le Président du Conseil Départemental,

**Vu** les articles L. 146-4 et R. 146-19 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

**Vu** la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public dénommé « Maison Départementale des Personnes Handicapées de la Haute-Garonne » du 14 février 2006;

**Vu** l'élection du Président du Conseil Départemental en date du 13 décembre 2022 ;

### Arrête

#### Article 1 :

La désignation des représentants du Département au sein de la Commission exécutive de la MDPH comme suit :

- Représentant de Monsieur le Président du Conseil départemental :  
Monsieur Alain GABRIELI

Les titulaires représentant le Conseil Départemental :

- Madame Christine COURADE
- Madame Zohra EL KOUACHERI
- Madame Inès GOFFRE-PEDROSA
- Madame Florence SIORAT
- Madame Annie VIEU

Les suppléants représentant le Conseil Départemental :

- Monsieur Serge DEUILHE,
- Monsieur Christophe LUBAC
- Madame Anaïs SAINT-AUBAIN
- Monsieur Arnaud SIMION
- Monsieur Thierry SUAUD

Les fonctionnaires titulaires représentant le Département :

- Un représentant de la Direction Générale Déléguée Autonomie Personnes Agées Personnes en situation de handicap,
- Un représentant de la Direction Accompagnement par les Etablissements et les Services des Personnes Agées et des Personnes en situation de Handicap,
- Un représentant de la Direction Ressources Humaines – Carrières-Moyens,
- Un représentant de la Direction de la Prévention et de la Lutte contre les Précarités,
- Un représentant de la Direction Pilotage et Ressources Autonomie.

Les fonctionnaires suppléants représentant le Département :

- Un représentant de la Direction Générale Déléguée des Ressources Financières et Numériques, Commande Publique, Pilotage et Méthode,
- Un représentant de la Direction de l'Education,
- Un représentant de la Direction des Transports et Mobilités,
- Un représentant de la Direction Enfance et Famille,
- Un représentant de la Direction Seniors et Personnes en situation de Handicap.

## **Article 2 :**

Le présent arrêté sera publié sur le site internet du Département.

**Sébastien VINCINI**  
Président

